



PREFECTURE DE L'AUDE

**DÉCLARATION DE DÉTENTION D'ARMES
CLASSÉES EN 5^{ème} CATÉGORIE II OU EN 7^{ème} CATÉGORIE I
(décrets n°95-589 du 6 mai 1995)**

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la délivrance du récépissé correspondant à la déclaration suivante :

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Demeurant à (adresse complète) :

déclare être propriétaire ou détenteur de l'arme dont les caractéristiques figurent ci-après.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la feuille ci-jointe (*Annexe à la déclaration*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

A : le :

Signature :

Partie réservée à l'administration

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE DÉTENTION D'ARMES
CLASSÉES EN 5^{ème} CATÉGORIE II OU EN 7^{ème} CATÉGORIE I**

Ce récépissé vaut autorisation personnelle de détention à titre permanent.

□ **PIÈCES PRÉSENTÉES** :

- | | | |
|--------------------------|--|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | Passeport | numéro : |
| <input type="checkbox"/> | Carte nationale d'identité | délivrée le : |
| <input type="checkbox"/> | Carte résident ordinaire | par : |
| <input type="checkbox"/> | Carte résident privilégiée | |
| <input type="checkbox"/> | Carte de séjour ressortissant CEE | |
| <input type="checkbox"/> | Étrangers : autres documents (les préciser : | |

Vu le :

Signature et cachet :

Par : le commissaire de police

le commandant de la brigade de gendarmerie

Transmis au préfet le :

ANNEXE A LA DÉCLARATION

1. Arme de poing

- Type (pistolet / revolver) :
- Marque, modèle, n° de matricule :
- Calibre :
- Percussion : centrale annulaire
- Canon : lisse rayé
- Longueur de l'arme : ≤ 28 cm > 28 cm
- Système d'alimentation : automatique semi-automatique
 à répétition à un coup
- Catégorie :
- Paragraphe :

2. Arme d'épaule

- Type (fusil / carabine) :
- Marque, modèle, n° de matricule :
- Calibre :
- Percussion : centrale annulaire
- Nbre de canons :
- Canon(s) : lisse(s) rayé(s)
- Longueur du canon : ≤ 45 cm
 > 45 cm et ≤ 60 cm
 > 60 cm
- Longueur de l'arme : ≤ 80 cm > 80 cm
- Système d'alimentation : Automatique

Semi-automatique :

- semi-automatique ≤ 3 coups (y compris la chambre)
- semi-automatique > 3 coups (y compris la chambre)
- magasin ou chargeur amovible

A répétition :

- ≤ 5 coups (rechargement à pompe)
- > 5 coups (rechargement à pompe)
- ≤ 10 coups (chargeur seul)
- > 10 coups (chargeur seul)

Un coup par canon

- Catégorie :
- Paragraphe :

3. Arme d'épaule ou de poing semi-automatique ou à répétition

- Arme ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre

**Déclaration à présenter, avec une pièce d'identité, au commissariat de police,
ou à la brigade de gendarmerie la plus proche, qui la transmettront au préfet.**